



MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMUNICATION CONJOINTE

A

SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA REFONDATION DE LA RÉPUBLIQUE,
MESSIEURS LES HAUTS CONSEILLERS DE LA REFONDATION DE LA RÉPUBLIQUE,
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT,

Objet : *Instauration d'une indemnité d'appui administratif de l'éducation pour les personnels administratifs du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PGE-R), le Gouvernement s'est engagé dans la modernisation de la fonction publique et l'harmonisation progressive des régimes indemnitaires des agents de l'État.

En application de ces orientations stratégiques, et en vue de consacrer le principe d'équité professionnelle entre les différentes catégories du personnel éducatif, le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) proposent l'institution d'une **indemnité d'appui administratif de l'éducation** unique.

D'un montant mensuel de cent cinquante mille Ariary (150 000 Ar), cette indemnité forfaitaire et non imposable est destinée aux personnels administratifs en activité au sein de l'administration centrale, des services déconcentrés ainsi que des établissements scolaires et de formation des deux départements concernés.

Cette mesure vise à corriger une disparité de traitement entre les acteurs du secteur éducatif. Le personnel enseignant bénéficie de régimes indemnitaires spécifiques, tandis que les personnels administratifs ne disposent, à ce jour, d'aucune compensation liée aux contraintes de leurs fonctions. À travers cette harmonisation, l'État réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion administrative et de la valorisation du capital humain, leviers indispensables à la consolidation d'un système éducatif équitable et performant.

Tel est, Excellence Monsieur le Président de la Refondation de la République, Messieurs les Hauts Conseillers de la Refondation de la République, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, l'objet de la présente communication que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

Fait à Antananarivo, le 02 JUL 2026

Ministre de l'Éducation Nationale


RAJAONARISON Sendra Nirina

Ministre de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle


ANDRIAMAMPANDRY Todisoa Manampy